DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 45
ADHESION A L'ASSOCIATION ECVF

L'association Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes – ECVF existe depuis 2003.
Elle a été créée par et pour des élu.e.s de tout niveau territorial et tout parti politique démocratique, qui souhaitent engager des actions publiques contre les violences faites aux femmes.

Plus particulièrement, elle a pour objet de mener, auprès des collectivités territoriales et des élu.e.s, des actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes.
Par ailleurs, l'association ECVF développe des outils de sensibilisation sous forme d'expositions, mais aussi des guides, livrets de « bonnes pratiques » … qui sont à la disposition de ses adhérent.e.s à des tarifs préférentiels.

L'adhésion à cette association permettra à la municipalité d'intégrer un réseau de collectivités et de pouvoir ainsi bénéficier d'échanges d'outils, d'informations et de bonnes pratiques en termes d'actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes menées par d'autres collectivités.
Ce sera aussi l'occasion pour la municipalité de valoriser les actions, qu'elle met déjà en œuvre sur ces sujets, aux travers des nombreux événements organisés par l'association : colloques, rencontres, prix annuel, site internet.
Sont adhérents les villes de Strasbourg, de Toulouse, de Laval, Bayonne, le Conseil Départemental du Val de Marne...

Pour les collectivités de 100 000 à 200 000 habitant.e.s, la cotisation annuelle s'élève à 1000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'action de l'association, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'approuver cette adhésion et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à son exécution.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 JAN. 2020

Pour le Maire, et par délégation
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

Manuela FERREIRA DE SOUSA